

Reçu en préfecture le 26/07/2022



ID: 085-200023778-20220721-DL_2022_06_20-DE



République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-**CROIX-DE-VIE** AGGLOMERATION"

Siège:

4 rue du Soleil Levant CS 63669 85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :

Membres en exercice: 47

Membres présents: 37

DELIBERATION n° 2022 - 06 - 20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 21 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 juillet, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 12 juillet, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Jérôme MESNARD, Béatrice JUSTIN, Laurent BOUDELIER, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Valérie VECCHI.

Pouvoirs: Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Jean-Baptiste RABINIAUX à Céline DELOMME / Thierry BIRON à Vincent PIPAUD / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Laurent BOUDELIER à Dominique MALARY.

Yann THOMAS est désigné secrétaire de séance.

Etude mobilité dans la cadre de la prise de compétence AOM : demande de subvention **LEADER**

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ZAE du Soleil Levant CS 63669 - Givrand 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55 Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 26/07/2022

Reçu en préfecture le 26/07/2022

Affiché le

ID: 085-200023778-20220721-DL 2022 06 20-DE

Par délibération du 25 mars 2021, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie transformée en Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération au 1er janvier 2022 s'est dotée de la compétence « Mobilités » avec effet au 1er juillet 2021. Il est donc désormais compétent en matière de transports et de mobilités pour le territoire. Afin d'établir une politique de transport répondant aux nécessités des habitants et des entreprises, la collectivité souhaite se faire accompagner pour réaliser un diagnostic des usages actuels et des besoins futurs.

Le marché public « Etude d'accompagnement et de définition de la stratégie transport et mobilité du Pays de Saint Gilles Croix de Vie » a été attribué au groupement d'entreprises conjoint TECURBIS et ESPELIA le 12 mai 2022, pour un montant total de 43 925 € HT dont 41 525 € HT pour la prestation principale, hors réunions supplémentaires pouvant être commandées en sus.

Une subvention peut être mobilisée dans le cadre du programme européen LEADER, dont bénéficie le Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Le programme soutient le développement des transports publics et des mobilités alternatives. Une dotation à hauteur de 33 220 € peut être sollicitée, soit 80 % de la dépense prévisionnelle.

Il restera à la charge du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, un montant d'autofinancement de 8 305 € HT soit 20 % de la dépense prévisionnelle. Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération prendra en charge de l'autofinancement supplémentaire si les subventions obtenues sont inférieures au prévisionnel.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision de Président n° 2022 502 portant attribution du marché n°2022-026 étude d'accompagnement et de définition de la stratégie transports et mobilités,

Vu le marché 2022-026 étude d'accompagnement et de définition de la stratégie transports et mobilités du pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 7 juillet 2022,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE:

<u>Article 1</u> : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention de 33 220 € au titre du programme européen LEADER pour la réalisation de l'étude mobilité dans le cadre de la prise de compétence Autorité Organisatrice des Mobilités ;

<u>Article 2</u>: d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 2 6 JUIL. 2022

- de l'affichage le :

 de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

2 6 JUIL. 2022

Givrand, le 26 juillet 2022

Le Président,

Pays Saint Gilles Croix de Vie

d'AG

François BLANCHET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr